

## Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l’Abitibi-Témiscamingue 2022-2025

---

### Une entente sectorielle, c’est quoi?

Toute MRC peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement (MO) et, le cas échéant, avec d’autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l’exercice des pouvoirs en matière de développement local et régional, notamment pour la mise en œuvre de **priorités régionales** et **l’adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales**. Ainsi, une ou des MRC et un ou des MO peuvent mettre en commun leurs ressources et leurs expertises afin que soit réalisé un ensemble d’activités de développement dans un secteur d’importance pour leur territoire.

### Objectifs généraux de l’entente

- Soutien au développement du secteur bioalimentaire par la réalisation **d’activités concrètes**
- Cohésion avec les **besoins spécifiques** de la région
- Accroissement de **l’autonomie alimentaire**
- **Développement économique durable**
- Respect de la **Politique bioalimentaire 2018-2025**

### Objectifs spécifiques

- Identifier les enjeux communs des PDZA (pour la réalisation de projets avec une portée régionale) menant à l’identification et la mise en œuvre de projets mobilisateurs prioritaires
- Soutenir localement les projets ciblés dans les PDZA
- Développer la production animale et soutenir davantage la mise en marché de la viande
- Identifier les enjeux liés à la gestion de la main-d’œuvre, au rehaussement de compétences dans un contexte d’innovation
- Soutenir le développement de la filière des grandes cultures biologiques de l’URDAAT

## Gouvernance

L'entente est pilotée par un comité directeur composé des instances suivantes :

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)
- Services Québec (SQ)
- Les 5 MRC du territoire
- Conférence des Préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT)

Le CLD Abitibi est le mandataire de l'entente. À cette fin, il est chargé d'administrer les fonds mis en commun et d'agir à titre de coordonnateur de l'entente.

## Enveloppe totale et répartition

L'enveloppe totale de l'entente sectorielle est de 2 105 000 \$. Celle-ci est composée des partenaires suivants :

Partenaires	Total
MAPAQ	750 000 \$
MAMH - FRR1	450 000 \$
MEIE	450 000 \$
Services Québec	80 000 \$
MRC et VILLE (contribution à l'UQAT)	150 000 \$
MRC et VILLE (FRR2 affecté au pdza ou autre planification du territoire agricole)	225 000 \$
CPAT (non monétaire)	15 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>2 120 000 \$</b>

Le comité directeur a convenu, dans le respect de l'article 9.2.2 de l'Entente, la répartition suivante :

Volets	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Total
URDAAT (Unité de recherche de développement agricole de l'Abitibi-Témiscamingue)	275 000 \$	305 000 \$	305 000 \$	885 000 \$
Volet régional (2 MRC et +)	200 000 \$	210 000 \$	210 000 \$	620 000 \$
Volet territorial (MRC)	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	450 000 \$
Frais de coordination de l'entente	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	150 000 \$
<b>Total</b>	<b>675 000 \$</b>	<b>715 000 \$</b>	<b>715 000 \$</b>	<b>2 105 000 \$</b>

## URDAAT

Les sommes de ce volet sont attribuées au projet de recherche en grandes cultures biologiques de l'Unité de recherche de développement agroalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue (URDAAT) de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT). Ce projet, déployé sur l'ensemble du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, vise la réalisation du chantier #4 - Réseaux de ferme en grandes cultures biologiques.

## Volet régional

Les sommes réservées à ce volet doivent contribuer aux objectifs spécifiques reliés à la mise en commun des PDZA de l'Abitibi-Témiscamingue, le développement de la production animale ainsi que le traitement des enjeux liés à la gestion de la main-d'œuvre, le rehaussement des compétences et de l'innovation en agriculture.

## Volet territorial

Les sommes réservées dans ce volet doivent contribuer à la mise en œuvre de projets ciblés dans les plans d'action des PDZA ou d'autres planifications liées au bioalimentaire des territoires.

## **Communications et coordonnées**

Pour toutes questions relatives à l'entente, veuillez contacter la coordination :

### **Mélyna Rouleau**

Coordonnatrice de l'Entente  
CLD Abitibi  
819 732-6918 poste 258  
melyna.rouleau@cldabitibi.com



CONFÉRENCE DES PRÉFETS  
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

